

REGLEMENT INTERIEUR TERRAIN SYNTHETIQUE

Ce règlement intérieur fixe les règles de fonctionnement qui permettront de maintenir en parfait état et aussi longtemps que possible l'installation qui nous est offerte.

Avec ce terrain synthétique, les enfants bénéficient de conditions idéales pour la pratique du football et chacun doit être conscient de cette chance.

Ainsi nous vous demandons de respecter les règles suivantes :

REGLE N°1 : - L'accès à la pelouse synthétique est réservé aux joueurs et entraîneurs.

REGLE N°2 : - L'accès à la pelouse synthétique se fait avec des chaussures **propres (pas de terre !)**

REGLE N°3 : - Lors des matchs ou des entraînements, les parents et autres spectateurs doivent rester derrière les mains courantes.

REGLE N°4 : - Il est **strictement interdit de fumer** dans l'enceinte du terrain dès que vous franchissez les grillages (même derrière la main courante : les risques d'incendie de la pelouse synthétique sont omniprésents)



REGLE N°5 : - L'accès au terrain n'est possible que dans le cadre des activités proposées par le club de football (entraînements et matchs) ou dans le cadre d'une activité accordée par la Mairie d'Evires

REGLE N°6 : - Il est interdit de s'accrocher aux filets des cages de football

REGLE N°7 : - A la fin des activités sur le terrain, l'enceinte est fermée à clé par les responsables du club : toute personne présente doit sortir de l'enceinte grillagée.

REGLE N°8 : Il est interdit d'escalader les grillages pour accéder au terrain

